

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, le vingt deux octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame PINEAU, Maire.

Étaient présents : MM. PINEAU, Maire, MORTEAU, Alain BODET, SIRET, RIFFAUD, DELAIRE, BONNEAU, Adjoint, BEVILLON, LANDAIS, PIVETEAU, BRIEAU, VERDEAU, DURAND, CROISÉ, REMAUD, HAYREAU, BONNIN, GUICHETEAU, LIMOUZIN, Nathalie BODET, GUERIN, CREPEAU, MERLET, BARRAUD, HERBRETEAU, GABORIEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé :

- Monsieur ALTARE, ayant donné procuration à Monsieur MERLET.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil. Madame Stéphanie GUICHETEAU est élue à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

ACQUISITION DES PARCELLES AB 370 ET AB 650 P

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'acquisition par la commune et à ses frais, en l'étude de Maître DAVIET, Notaire associé aux Essarts, des parcelles AB 370 et AB 650 P d'une surface totale de 138 m² pour un prix net vendeur de 1380 €uros. Ces parcelles qui appartiennent à BETONS LIBAUD permettront à la commune, dans le cadre de l'aménagement de l'avenue de la Promenade d'assurer la consolidation du soutènement de la limite de propriété des établissements MADRAS et de réaliser un petit aménagement paysager. Madame le Maire précise à cette occasion le projet d'aménagement de l'avenue de la Promenade et notamment la problématique posée par l'emplacement de l'entrée des établissements MADRAS notamment en ce qui concerne les camions.

ACQUISITION DES PARCELLES AC 314 ET AC 315

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'acquisition par la commune et à ses frais, en l'étude de Maître DAVIET, notaire associé aux Essarts, des parcelles AC 314 et AC 315 d'une surface de 109 m², sises avenue Saint-Hubert qui doivent être maintenues à usage de parking public telles qu'elles en sont l'usage depuis de très nombreuses années, constamment entretenues par la commune et réaménagées par elle lors de la réfection de l'avenue Saint-Hubert.

Cependant, le conseil municipal est informé que les propriétaires poursuivent leur projet de vente à un acquéreur privé, et qu'en conséquence Madame le Maire sera fondée, en vertu des dispositions de l'article 15 de la délibération du conseil municipal du 27 mars 2008 lui donnant délégation, d'exercer dans ce dossier, et au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

AMÉNAGEMENT DE L'EXTENSION DU LOTISSEMENT DU PETIT BOURBON – PRINCIPE DE LA CESSION DES TERRAINS ACQUIS PAR LA COMMUNE À VENDÉE HABITAT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA COMMERCIALISATION DES TERRAINS AMÉNAGÉS PAR VENDÉE HABITAT – DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS PAR LA COMMUNE À VENDÉE HABITAT – 2^{ème} MODIFICATIF

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, vend à Vendée Habitat les terrains constituant l'assiette foncière de la tranche 2 du lotissement du Petit Bourbon, soit 30 767 m² au prix net total de 141424.65 €uros. Madame le Maire précise que la commune conservera un certain droit de regard sur le prix de vente des lots étant soucieuse qu'il n'y ait pas trop de différence avec celui des lots vendus par la commune.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE N° 4

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, prend la décision modificative n° 4 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre 011 – charges à caractère général

- Article 60618 – gaz – fonction 020 + 15 000.00 €
- Article 61521 – terrains – fonction 823 + 10 000.00 €
- Article 61523 entretien de voies et réseaux – fonction 822 + 100 000.00 €
- Article 61551 – entretien de matériel roulant – fonction 020 + 10 000.00 €
- Article 61522 – entretien de bâtiments – fonction 020 + 5 000.00 €

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

- Article 6554 – contributions org. de regroupement -fonction 020 - 203 532.00 €
- Article 6558 – autres contributions – fonction 020 + 203 532.00 €

Chapitre 012 – charges de personnel

- Article 64131 – rémunération personnel non titulaire – fonction 64 + 25 000.00 €

Chapitre 022 – dépenses imprévues – fonction 01

- 15 000.00 €

OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION

Chapitre 023 – virement à la section d'investissement – fonction 01

- 150 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPÉRATIONS RÉELLES

DÉPENSES

Opération 133 – complexe sportif

- Article 238 – avances et acomptes versés – fonction 411 + 10 769.00 €
- Article 2313 constructions – fonction 411 - 10 769.00 €

Opération 113 – cimetière

- Article 2312 –terrains – fonction 026 + 7 000.00 €

Opération 136 – multi accueil

- Article 2188 autres immobilisations corporelles – fonction 64 + 595.00 €

Opération 173 – le Malta – fonction 824

- Article 2313 – constructions – fonction 824 + 17 500.00 €

Opération 99 – voirie

- Article 2315 – installations techniques – fonction 822 - 158 095.00 €

Opération 155 – réserves foncières

- Compte 2111 – terrains nus – fonction 824 - 17 000.00 €

OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION

Chapitre 041 – article 2313 – constructions – fonction 01

+ 10 769.00 €

RECETTES

OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION

Chapitre 041 – article 238 avances et acomptes versés –fonction 01

+ 10 769.00 €

OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION

Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement – fonction 01

- 150 000.00 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR RÉNOVATIONS DE FACADES, TOITURES, ZINGUERIE

Sur le rapport de Madame le Maire le conseil municipal, par 25 voix pour et 2 voix contre, attribue une subvention de 1143 €uros à Monsieur Joseph BOUDAUD pour son immeuble 32 avenue de la Promenade et une subvention

de 580.24 €uros à Monsieur Marcel RABAUD pour son immeuble 7 le Guéret, qui ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission d'urbanisme du 21 octobre 2009.

TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Sur le rapport de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, prononce l'admission en non valeur d'un montant de 64 €uros représentant une participation pour transports scolaires des 2^e et 3^e trimestres 2008-2009.

ASSAINISSEMENT – SURTAXE COMMUNALE 2010 – FORFAIT SEMESTRIEL PAR FOYER

Sur la proposition de Monsieur LANDAIS, le conseil municipal, par 25 voix pour et 2 voix contre, compte-tenu d'une augmentation du nombre de clients qui peut être estimée à 3%, fixe ainsi qu'il suit les montants de la surtaxe communale 2010 et du forfait semestriel :

- Surtaxe communale 0.5024 €/m³
- Forfait semestriel 21.79 €uros

Monsieur LANDAIS fait remarquer qu'il y a encore beaucoup de travaux d'assainissement dans la commune. L'hypothèse E, augmentation de la part communale dans les mêmes proportions que les augmentations décidées par le Fermier, qui est celle finalement retenue représente une augmentation annuelle d'environ 5 €uros.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL PATOUILLE ET PIROUETTE EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Sur la proposition de Madame DELAIRE, qui rappelle les grandes lignes du document, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau règlement de fonctionnement du multi accueil Patouille et Pirouette qui vient remplacer le règlement intérieur. Le conseil municipal précise que ce règlement sera transmis au service de la PMI du conseil général, à la CAF et à la MSA de la Vendée et sera remis à chaque famille lors de l'admission de son enfant au multi accueil.

La modulation de l'accueil selon diverses séquences horaires est mise en place en fonction des demandes et de l'organisation du travail en équipes pour le personnel.

ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur la proposition de Madame BONNEAU, qui rappelle que la bibliothèque aura 10 ans en 2010, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque en précisant que le document devra être affiché de manière accessible au public dans les locaux de la bibliothèque et qu'il sera consultable sur simple demande.

DÉNOMINATION DU POLE DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Sur la proposition de Madame le Maire, et après accord écrit de la famille, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que le pôle des services de proximité sera dénommé « espace Charles Madras ». Madame le Maire précise que Monsieur MADRAS a été conseiller municipal de 1965 à 1971 et adjoint de 1971 à 1989, participant ensuite à la commission patrimoine. Ce sera lui rendre un bel hommage que de donner son nom à ce nouveau bâtiment.

DÉTERMINATION DES LOYERS ET DES FORFAITS DE NETTOYAGE DE L'ESPACE CHARLES MADRAS

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, par 21 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, fixe ainsi qu'il suit les montants/m² des loyers et des forfaits de nettoyage des locaux/m² de l'espace Charles Madras à compter de la date d'entrée dans les lieux :

- Loyer : 5.9596 €/m²
- Forfait de nettoyage : 1.47 €/m²,

Précise qu'en ce qui concerne les forfaits de nettoyage des parties communes, les occupants du rez-de-chaussée payeront chacun ¼ de la surface totale soit 31.23 m² et que les occupants du 1^{er} étage payeront chacun 1/3 de la surface totale soit 51.32 m² ainsi que 1/7^e de l'entrée n° 2 et du sas n° 2 soit 5.35 m² puisqu'ils les utiliseront pour accéder au 1^{er} étage,

Charge Madame le Maire de conclure les baux annuels correspondants.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que :

- l'INSEE vient de publier les chiffres démographiques officiels pour la commune.
- Un nouvel agent recruté par mutation d'une commune de Seine Maritime à compter du 1^{er} novembre prochain viendra remplacer Madame MARTINEAU qui a demandé à bénéficier d'une disponibilité pour convenances personnelles de 3 ans.
- Le repas des personnes de plus de 75 ans organisé en partenariat avec l'Accueil Essartais se déroulera le 19 décembre prochain.

Madame DELAIRE informe que

- le conseil municipal des jeunes organise une fête d'Halloween le 30 octobre ; les inscriptions peuvent avoir lieu jusqu'au 24 octobre et que 50 inscriptions ont été enregistrées à ce jour. Des stands de jeux seront mis en place à la salle des fêtes.

- La collecte de jeux/jouets/livres se poursuit jusqu'au 6 novembre. La vente aura lieu au Donjon le 8 novembre et les bénéfices reversés aux restos du cœur.

Monsieur GABORIEAU informe

- qu'une personne de nationalité hollandaise, qui a beaucoup voyagé fera une présentation de Marrakech le 24 novembre aux Essarts ; renseignements auprès de l'Office du Tourisme.
- Que l'Office du Tourisme souhaiterait connaître le devenir du camping ; Madame le Maire répond qu'il est bien toujours en vente mais qu'il ne sera réellement visitable que lorsque le contrat d'affermage sera terminé et les gestionnaires actuels partis. Il y a des clients potentiels.

Madame GUICHETEAU signale que la vitesse aux Essarts, notamment dans le centre bourg, devient excessive ; Madame BONNEAU le confirme et précise d'ailleurs qu'il devient très dangereux de traverser devant la poste à certaines heures.

Monsieur BRIEAU s'inquiète de la disparition future de la taxe professionnelle ; Monsieur CHARLAT répond qu'en principe elle devrait être compensée par des transferts de dotations notamment mais que tout cela reste encore bien flou.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 20.